

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL DU mercredi 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le douze avril

Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.

Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)

Date de convocation : 7 avril 2023

Présents : M. DENNE Jean-Claude - M. COCCOZ Patrick - M. MUFFAT Michel - M. ROSSET André -
Mme TAVERNIER Marie-Laure - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Sonia
- Mme QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - M. DUCHEMIN Vincent

Absents ou excusés : Mme MICHAUD Carole

Procuration : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie

Secrétaire de séance : M. DUCHEMIN Vincent

Monsieur le maire indique qu'il retire de l'ordre du jour les points suivants, car les dossiers ne sont pas suffisamment avancés :

- Prémption fonds commerce « le mont rond »
- Renouvellement bail M. FERRARI, les Lindarets

1 Adoption dernier procès-verbal

Pas d'observations adopté à l'unanimité

2 Compte administratifs 2022 (principal, eau et assainissement, forêt et agricole, parking, maison funéraire, touristique)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur DENNE Jean-Claude, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur (Principal, Touristique, Eau et assainissement, Forêt et agricole, parking souterrain, maison funéraire), après la présentation de ces derniers par Mme MICHAUD Sonia responsable de la commission « finances ».

Madame Sonia MICHAUD indique que les présents comptes administratifs, sont conformes aux comptes de gestion de l'exercice 2022 dressés par le comptable public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les comptes administratifs 2022.

3 Compte de gestion 2022 (principal, eau et assainissement, foret et agricole, parking, maison funéraire, touristique)

Madame MICHAUD Sonia pour faire suite à l'adoption des comptes administratifs 2022, demande au conseil municipal d'adopter les comptes de gestion tenus par le comptable public, pour l'année 2022 des budgets (PRINCIPAL, TOURISTIQUE, EAU ET ASSAINISSEMENT, FORET ET AGRICOLE, PARKING SOUTERRAIN, MAISON FUNERAIRE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les comptes de gestion 2022

4 Affectation des résultats 2022 (principal, eau et assainissement, foret et agricole, parking, maison funéraire, touristique)

Madame MICHAUD Sonia, demande au conseil municipal d'accepter l'affectation des résultats 2022, et indique que ces résultats seront repris dans les budgets 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 des budgets (PRINCIPAL, TOURISTIQUE, EAU ET ASSAINISSEMENT, FORET ET AGRICOLE, PARKING SOUTERRAIN, MAISON FUNERAIRE),

5 Budgets 2023 (principal, eau et assainissement, foret et agricole, parking, maison funéraire, touristique)

Monsieur le Maire, après avis de la commission finances et présentation par Mme Sonia MICHAUD, demande au conseil municipal d'adopter les budgets 2023 : (PRINCIPAL, TOURISTIQUE, EAU ET ASSAINISSEMENT, FORET ET AGRICOLE, PARKING SOUTERRAIN, MAISON FUNERAIRE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte comme indiqué ci-dessous, les budgets 2023 (Principal, Touristique, Eau et assainissement, Foret et agricole, Parking souterrain, Maison funéraire,

Budget principal :

Votants :13 Pour : 9 Contre : 1 (BRAIZE Richard) Abstention : 3 (SIBIL Christine, TAVERNIER Marie-Laure – DUCHEMIN Vincent)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 795 212.53 €	4 826 580.75 €
RECETTES	3795 212.53 €	4 826 580.75 €

Budget touristique :

Votants :13 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1(BRAIZE Richard)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 284 560.62 €	757 800.00 €
RECETTES	1 284 560.62 €	757 800.00 €

Budget eau et assainissement :

Votants :13 Pour : 13

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	835 250.00 €	846 933.66 €
RECETTES	835 250.00 €	846 933.66 €

Budget forêt et agricole :

Votants :13 Pour : 13

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	54 849.00 €	106 472.69 €
RECETTES	54 849.00 €	106 742.69 €

Budget parking souterrain :

Votants :13 Pour : 13

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	140 669.91 €	123 984.88 €
RECETTES	140 669.91 €	123 984.88 €

Budget maison funéraire :

Votants :13 Pour : 13

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	13 100.00 €	0.00 €
RECETTES	13 100.00 €	0.00 €

6 Taux impôts 2023

Madame Sonia MICHAUD rappelle au conseil municipal, que cette année est marquée par la fin de la réforme des impôts locaux, les résidences principales ne sont plus imposables à cet impôt, qui reste en vigueur pour les résidences secondaires nombreuses sur la commune

Elle indique aussi que l'augmentation des charges de fonctionnement de la commune et l'important programme d'investissement engagé par la commune nécessite de prévoir une augmentation des taux d'impositions de 5%.

Elle indique que cette augmentation des taux est inférieure à l'évolution des prix et tient compte de la non-augmentation des taux les années précédentes.

Elle indique que les bases ont évoluées conformément aux dispositions fiscales.

Elle propose d'adopter les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité et un vote contre (Richard BRAIZE)

* décide d'augmenter le taux des impôts locaux de 5%

* valide les taux suivants :

Impôts locaux 2023	TAUX
Taxe Foncier bâti	18.66 %
Taxe Foncier non bâti	46.06 %
Taxe habitation résidence secondaire	11.80 %

7 Subvention équilibre au budget parking

Madame MICHAUD Sonia invite le conseil municipal, dans le cadre du budget 2023, à autoriser le versement par le budget « Principal » d'une subvention d'équilibre au budget « Parking souterrain » 2023 d'un montant de : 53 200.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le versement.

8 Subvention équilibre au budget forêt et agricole

Madame MICHAUD Sonia invite le conseil municipal dans le cadre du budget 2023, à autoriser le versement par le budget « Principal » d'une subvention d'équilibre au budget « Forêt et agricole » 2023 d'un montant de : 26 000.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le versement.

9 Subvention équilibre au budget maison funéraire

Madame MICHAUD Sonia invite le conseil municipal, dans le cadre du budget 2023, à autoriser le versement par le budget « Principal » d'une subvention d'équilibre au budget « Maison funéraire » 2023 d'un montant de : 10 000.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le versement.

10 Reversement excédent du budget eau au budget principal

Madame MICHAUD Sonia invite le conseil municipal, à accepter le versement à titre exceptionnel d'une partie de l'excédent 2022 du budget « eau et assainissement » à son budget « principal » 2023, pour un montant de 250 000.00 €.

Elle précise que ce reversement s'inscrit dans le cadre de la récupération d'anciennes subventions d'investissements versées par le budget principale et pour tenir compte que le budget principal supporte des frais de structure difficilement imputable à son budget « eau et assainissement ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le versement.

11 Reversement excédent du budget touristique au budget principal

Madame MICHAUD Sonia invite le conseil municipal, à accepter le versement à titre exceptionnel d'une partie de l'excédent 2022 du budget « touristique » à son budget « principal » 2023, pour une somme de : 536 500.00 €.

Elle précise que se reversement s'inscrit dans le cadre que le budget principal perçoit la redevance de base de son délégataire du domaine skiable de la commune. Que la présence de ce dernier entraîne des dépenses de fonctionnement et d'investissements qui sont supportées sur le budget principal, afin de tenir compte des besoins de structures et services liés à la présence de ce dernier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le versement.

12 Marché location triennale petit train

Monsieur MUFFAT Michel, indique que dans le cadre du plan d'aménagement engagé par la commune pour la requalification du hameau des Lindartes, afin de rendre dans ce lieu touristique important de la commune, sa place au piétons, le conseil a accepté la mise en place pour les mois de juillet et août pendant une période de 3 années, d'un petit train touristique.

Il indique que ce petit train touristique circulera entre la gare sommitale da la télécabine d'Ardent et le bas du village des Lindarets.

Il demande dans ce cadre au conseil d'adopter la convention entre la commune et la société SPL, concernant la location triennale, d'un petit train pour les saisons d'été 2023,2024, 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité moins une abstention BRAIZE Richard, l'offre de l'entreprise, pour la mise à disposition d'un petit train touristique thermique, pendant les mois de juillet et août 2023, 2024, 2025, selon les conditions tarifaires pour 2023 suivantes : 51 564.00 € TTC

13 Avenant n°1 passerelle Ardent

Monsieur ROSSET André, présente au conseil municipal l'avenant n°1 concernant le marché de la passerelle d'Ardent, avec la société BIANCO, titulaire du lot n° 1.

Il indique que cet avenant est d'un montant de 70 308.47 € HT et porte le présent marché à la somme de 345 472.37 € HT.

Il indique que ces travaux supplémentaires, font suite à des sondages géologiques, révélant la nécessité de renforcer les fondations du belvédère, pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'avenant n°1.

14 Attribution marché aménagement centre Lindarets

Monsieur ROSSET André, propose au conseil municipal dans le cadre des travaux d'aménagement du centre des Lindarets, pour les lots 1, aménagement paysager de retenir après examen l'offre de l'entreprise Eurovia Alpes SA, arrivée en tête de la consultation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'offre de l'entreprise Eurovia, pour le marché ci-dessus :

EUROVIA ALPES SA (lot 1)	523 551.00 € HT	628 261.60 € TTC
--------------------------	-----------------	------------------

15 Demande modification du Plui-h, secteur des Brochaux

Le Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local pour l'Habitat (PLUi-H) le 13 septembre 2022.

A la relecture du document il apparaît que le projet de construction d'une ferme aux Brochaux, en remplacement de la ferme actuellement en place à la Licherette, ne pourra se réaliser sans modification du zonage de la future zone d'implantation.

Monsieur le maire indique que ce projet municipal nécessite la correction du zonage de la zone future d'implantation actuellement en zone « Alp », en Zone « A », sur les secteurs des Brochaux.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite la CCHC pour la modification du Plui-H, sur ce point.

16 Mécénat pour réalisation d'un carillon aux Lindarets

Monsieur BRAIZE Richard rappelle que le conseil municipal à lancer la réalisation d'un projet de carillon pour le village des Lindarets, dans le cadre de la restructuration de ce dernier, avec l'entreprise PACCARD.

Dans ce cadre il demande que le conseil autorise le maire a déposé un dossier d'ouverture d'un financement de cette œuvre, par voie de mécénat auprès de la population et des entreprises, afin de minorer le coût de cet investissement pour la collectivité, et d'inscrire ce projet dans le cadre d'une adhésion collective, à la réalisation de cette œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le lancement d'une opération de mécénat.

Monsieur le maire indique qu'une fête sera organisée pour le carillon avec la société PACCARD, le vendredi 8 et samedi 9 septembre, aux Lindarets, avec coulage sur place d'une cloche.

17 Modification délibération Syane opération éclairage public

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération en date du, concernant les modalités de versements de l'autofinancement de la commune, sur cette opération.

18 Convention Free antenne téléphonie mobile

Monsieur ROSSET André, informe le conseil du projet de convention entre la commune et l'opérateur téléphonique free Mobile, dans le cadre d'une implantation sur la commune d'une antenne relais téléphonique. Cette installation se fera au niveau du chemin des Coutis, pour permettre la couverture des zones mal ou pas desservies du lac, les Albertans, Ardent et le haut de la commune.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la convention.

19 Comptes rendus des commissions

Piste VTT :

Mme SIBIL Christine indique, que la commission a donnée son accord pour les améliorations des pistes VTT que va réaliser la SERMA et la remise en état de l'ancienne piste sous Chaux Fleuri abandonnée.

Incivilités :

Monsieur le maire indique, que de nombreuses incivilités lui sont remontés, sur la commune.

La séance a été levée à 20h 30.

Le maire

DENNE Jean-Claude

The image shows a blue circular official stamp of the commune, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'LE MAIRE' and 'DENNE Jean-Claude'.

